

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du Lundi 7 juin 2010**

Date de la convocation 31 mai 2010

Présents : Ms MAURY, MOTY J., BARDY, GUENON, PIALAT, FREVILLE, Mmes SAINT-LOUPT, DUCLOUT, DUVAL, BOURRINET,

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, LINTHOUT, HITIER, GEFFRE, Mmes GAILLOT, EVEILLE, LABUSSIÈRE

Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour et pourra ainsi aborder le point suivant :

- Convention : Commune/ADA

ASSAINISSEMENT

- Présentation par le bureau d'étude IRH, maître d'œuvre des 2 possibilités d'implantation de la nouvelle station d'épuration.

Site N°1 parcelle ZD 16 à proximité de la station existante	Site N°2 parcelle 367A 1244 secteur de Sérignac
Coût prévisionnel des travaux 2 498 000 € HT	Coût prévisionnel des travaux 2 876 200 € HT
Coût prévisionnel d'exploitation 228 158 € HT/an	Coût prévisionnel d'exploitation 112 624 € HT/an

Tendance du conseil municipal : site N°1 pour 8 voix
site N° 2 pour 2 voix

- Présentation du compte d'affermage 2009 de la SAUR pour l'assainissement collectif et décision d'admettre en irrécouvrable un montant de 1202.81 € correspondant à des factures impayées relatives aux exercices antérieurs.

CHEMIN DES DOUVES

- Par délibération en date du 26 octobre 2009 le conseil municipal avait accepté l'acquisition d'une partie de la parcelle (151m²) cadastrée section C N°147 dans le prolongement du chemin des douves pour l'euro symbolique. Cette parcelle appartenant à l'Association d'Éducation Populaire d'Enseignement Catholique de Chalais dont le siège est à l'école Castel Marie doit faire l'objet d'un acte de notoriété acquisitive. Cet acte complémentaire va générer des frais à l'association et celle-ci demande au conseil municipal de participer au prorata du nombre de mètres carrés. Accord pour acquérir ce terrain au prix de 214 €.

COMPTABILITE

- Budget commune :
 - Décision de transférer 400 € du compte 2313 opération 213 « Travaux sur les constructions » section investissement au compte 2112 opération 210 « Terrain de voirie », afin de financer l'acquisition d'une partie du chemin des douves (avec l'école Castel Marie) et les frais notariés.
 - Décision de transférer 1250 € du compte 2313 opération 213 « Travaux sur les constructions » section investissement au compte 2151 opération 278 « Réseau de voirie », afin de financer une plus value sur l'aménagement piéton.
- Décision d'admettre en non valeur un montant de 100 euros portant sur un arriéré irrécouvrable de l'année 2007.

CONVENTION COMMUNE/ADA

- Décision de passer une convention avec l'ADA pour l'aménagement piéton qui est en cours de réalisation le long de la RD 2. Cette convention a pour objet de définir les conditions d'aménagement et d'entretien de cet équipement.

CONVENTION COMMUNE/LE SIAEP de la REGION DE CHALAIS

- Décision de passer une convention avec le SIAEP de la région de Chalais qui n'est pas propriétaire de 2 parcelles cadastrées section ZA N°8 et 9 situées dans le périmètre immédiat des puits d'alimentation en eau potable de Devannes. Cette convention fixe les modalités de mise à disposition de ces parcelles au syndicat.

CONVENTION COMMUNE/ MAISON DE RETRAITE

- Décision d'établir avec la Maison de Retraite une convention de mise à disposition à titre gracieux du verger du Château pour le feu d'artifice du 13 juillet 2010.

TRAVAUX

- Les travaux de l'église Ste-Marie sont terminés.
- Les travaux de voirie dans le cadre du FDAC sont achevés sur la commune.

SUBVENTIONS

- Décision d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 700.00 € à l'Amicale Laique pour équiper la salle du dojo de protections murales et de nouveaux tatamis. Cette acquisition de l'amicale laïque sera à terme donner à la commune.
- Décision d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500.00 € à l'Association pour la sauvegarde du patrimoine pour le financement d'une étude de programmation et de réutilisation du château de Chalais.

DPU

- Pas d'exercice.

QUESTIONS DIVERSES

- Info sur le bulletin en cours de rédaction
- Info sur le PLU, une réunion de présentation à la population aura lieu le 6 juillet à 19h00 à la mairie.
- Info aérodrome de Chalais
- Info gens du voyage

Le Maire
Jean-Claude MAURY